

Rénover en zone inondable

Quelles pratiques pour améliorer la résilience des bâtiments ?

L'Agence qualité construction (AQC) publie une nouvelle plaquette **Rénover en zone inondable : les bonnes pratiques** réalisée en partenariat avec le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et le Centre européen de prévention du risque inondation (Cepri).

Destinée aux professionnels de la construction (entrepreneurs, artisans, maîtres d'œuvre, architectes, constructeurs de maison individuelles...), cette plaquette s'inscrit dans un ensemble de publications sur le **risque inondation**. Elle est téléchargeable gratuitement sur le [site internet de l'AQC](#).

Des conseils pratiques

En France, **l'inondation est le premier risque naturel majeur par l'importance des dommages et le nombre de communes concernés**. Les trente dernières années, trois quarts des communes ont été affectées au moins une fois par un arrêté de catastrophe naturelle. L'inondation peut provenir d'un débordement de rivières, d'une submersion marine, du débordement des eaux souterraines ou du ruissellement local lors d'une pluie intense et localisée.

Avant toute chose, il est essentiel de connaître l'exposition du bâtiment aux différents aléas naturels, dont l'inondation, sur le site georisques.gouv.fr, auprès de sa mairie via les documents d'information et de communication sur les risques majeurs (DICRIM) et en consultant le voisinage.

La plaquette décrit les divers types d'inondation, les points de vigilance et les principaux éléments de diagnostic avant rénovation : zone refuge, aérations basses en murs extérieurs, système d'ouverture des fenêtres manuel ou électrique...

Un tableau synthétique présente ensuite les bonnes pratiques à adopter sur chaque élément d'ouvrage pour limiter le risque inondation :

- adapter l'accès et les issues de la zone refuge située en partie haute ;
- remonter toutes les installations techniques sensibles à l'inondation, préférer des chaudières murales ;

- prévoir un clapet anti-retour sur les canalisations d'évacuations ;
- protéger toutes les ouvertures si les hauteurs et durées d'inondation restent supportables mécaniquement : grilles ou batardeaux sur les portes-fenêtres, capot sur chaque orifice de ventilation bas... ;
- choisir des matériaux d'isolation et de parement hydrophobes en parties exposées du bâtiment, etc.



Une boîte à outils pour les professionnels

Cette plaquette s'inscrit dans un ensemble de publications de l'AQC formant une boîte à outils pour faire les bons choix concernant les risques liés à l'inondation.

- Pour les professionnels :
 - le guide [Réduire la vulnérabilité des bâtiments](#);
 - la plaquette révisée en 2023 [Constructions en zones inondables – Conception et adaptation au site](#);



- la vidéo [Comment mettre en œuvre un diagnostic inondation ?](#)



- la vidéo [Rénover en zone inondable : Pourquoi ? Comment ?](#)

- **Pour les particuliers**, la plaquette [Je prends en compte les risques du terrain](#)